

Séance du : 12 avril 2023

n° 13_2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 17 heures 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 avril 2023, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 12 avril 2023 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence du quatrième Vice-Président Mr Serge SERRANO.

M. Bertrand GELI est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Hélène MARTY, Virginie MIR, Florence SIORAT.

Serge BARTHES, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Dominique GUIRAUD, Pierre MONOD, Serge SERRANO, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN

En exercice : 63

Présents : 14

Avaient donné pouvoir :

Olivier GUERRA à Virginie MIR

Nombre de voix : 15

Excusés :

Sophie ADROIT, Sandrine CAMPGUILHEM, Catherine LATCHE,

Pascal ASSEMAT, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Jean-François IMBERT, Olivier JULLIN, Alain MERCIER, Marc METIFEU, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Hervé RAMONDA, Alain SCHMIDT

Objet : Approbation du Compte administratif 2022 du GAL des Terroirs du Lauragais

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de prononcer l'arrêt des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif.

Conformément à l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Vice-Président cède la parole à M. François DEMANGEOT, rapporteur du budget, et quitte la salle.

M. François DEMANGEOT expose les éléments suivants :

- Le Budget Primitif 2022 a été voté le 7 avril 2022 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 258 578 € en section de fonctionnement et à 5 600 € en section d'investissement.
- Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2022 de - 184 233,86 du fait du non perçu des subventions Leader.

Investissement :

Dépenses

Prévu :	5 599,80
Réalisé :	4 452,66
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévu :	5 599,80
Réalisé :	1 264,44
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	258 577,84
Réalisé :	229 428,14

Recettes

Prévu :	258 577,84
Réalisé :	48 382,50

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 3 188,22
Fonctionnement :	- 181 045,64
Résultat global :	- 184 233,86

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

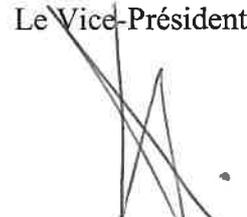
Application agréée E-legalite.com

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus à l'unanimité,
Mr le Vice-Président s'étant retiré du vote,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 avril 2023

Pour le Président empêché
Le Vice-Président



Serge SERRANO

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com